



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte,
Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE,
M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES,
M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI,
Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR,
Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,
M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILERE,
GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,
Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes
Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMpte à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.

Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 21

Date réception Préfecture :
11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0437	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
Titre : 75 - Budget annexe - Locations Immobilières - Médiathèque François-Mitterrand. Location de la Salle Jean-Richard Bloch.		
Etudiée par : Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 16/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015		
Rapportée par : MICHEL BERTHIER		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales
 Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Decisions budgétaires

La salle Jean-Richard Bloch de la Médiathèque François- Mitterrand est destinée à recevoir les manifestations culturelles organisées par la Médiathèque et peut, à leur demande, être mise à la disposition des services de la Ville ou de Grand Poitiers.

Elle peut également être louée, uniquement pour des manifestations à caractère culturel, scientifique ou humanitaire n'engendrant aucun bénéfice commercial d'aucune sorte :

- . à des organismes ou services publics
- . à des associations loi 1901
- . à des sociétés privées.

Pour l'année 2016, il est proposé de mettre en place les tarifs suivants :

A. Tarif normal

Location à la journée dans la semaine	490 €
Location à la demi-journée dans la semaine	245 €
Location à la journée le samedi	650 €
Location à la demi-journée le samedi	325 €
Location horaire dans la semaine	74 €
Location horaire dans la semaine après 18 heures	95 €
Location horaire le samedi	142 €
Dépassement horaire	142 €
Assistance technique forfaitaire obligatoire	23 € par heure 73 € par ½ journée 142 € la journée

B. Tarif réduit :

Le tarif réduit est accordé uniquement aux organismes qui ont un partenariat formalisé avec la Ville :

Location à la journée dans la semaine	252 €
Location à la demi-journée dans la semaine	127 €
Location à la journée le samedi	336 €
Location à la demi-journée le samedi	170 €

Location horaire dans la semaine	38 €
Location horaire dans la semaine après 18 heures	49 €
Location horaire le samedi	75 €
Dépassement horaire	75 €
Assistance technique forfaitaire obligatoire	14 € par heure 38 € par ½ journée 75 € la journée

Ces tarifs hors taxe sont assujettis à la TVA en vigueur lors de la signature du contrat.
Un abattement de 30 % est accordé sur la totalité de la facturation pour une location supérieure à 3 jours consécutifs, dès lors que la durée totale de la location a été prévue dans son intégralité lors de la réservation.

Toute demande de location est assortie d'un contrat et, le cas échéant, d'un devis.

A titre exceptionnel, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Poitiers, la salle Jean-Richard Bloch pourra être mise à disposition, à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes conventions,
- et d'encaisser les recettes au budget annexe 04, sous-fonction 90.0, article 752.

AFFICHEE LE : 10/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, PROST, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT, Mmes FRAYSSE, LABAYE, MM. ARFEUILERE, GRASSET, MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN, Mme HOUSSEIN.

Nombre : 16

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :

